

Aperçu du fonds — Signature Sélect Idéal Manuvie

Fonds de dividendes canadiens de croissance Idéal

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2016

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 248 995 763 \$

Date d'établissement: décembre 1998

Nombre total d'unités en circulation: 8 626 646

Rotation du portefeuille: 9,79 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
Série Idéal 75/75	1 000	2,78	2,10	16,1607	584 518

Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Sans frais Platine et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

Dans quoi le fonds investit-il?

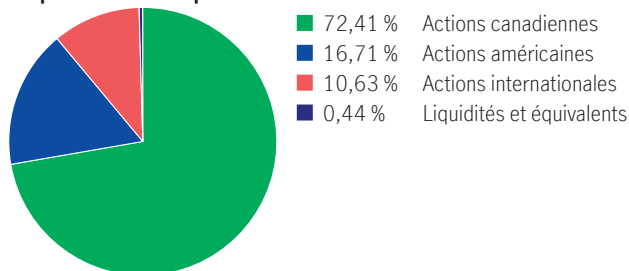
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de croissance de dividendes canadiens Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

La Banque Toronto-Dominion Com New	5,78 %
Banque Royale du Canada	5,40 %
Enbridge Inc.	5,11 %
Banque de Montréal	5,03 %
Financière Sun Life Inc.	4,62 %
Chemin de fer Canadien Limitée	4,37 %
Suncor Energy Inc.	3,96 %
Intact Financial Corporation	3,71 %
Telus Corp.	3,52 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,29 %
Total	44,79 %

Total des placements : 40

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir à des gens qui recherchent un potentiel de croissance du capital et un certain revenu, et qui sont disposés à accepter les risques liés aux placements dans des actions.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 7 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

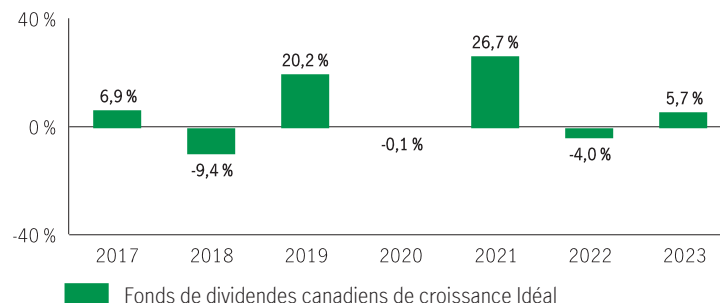
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 17 mai 2016, détient 1 620,78 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 6,54 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 7 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais de souscription reportés (FSR)	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 6,00 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 3,00 moins de 6 ans après la souscription 2,00 moins de 7 ans après la souscription 1,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Frais modérés	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 3,00 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,00 plus de 3 ans après la souscription 0,00	
Sans frais	Vous ne payez rien.	Aucuns frais de souscription ne seront facturés et aucune commission à la souscription ne sera versée à l'égard des sommes investies dans ce fonds.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)
Série Idéal 75/75	2,78	2,10

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur de la transaction si vous vendez ou transférez des unités dans les 90 jours, en sus des autres frais applicables.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital et à générer un revenu, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions canadiennes versant des dividendes.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Renseignements relatifs à l'option Sans frais Platine et à l'option de frais Catégorie F

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
Série Idéal 75/75	1 000	1,72	1,10	17,5708	7 427

Sans frais Platine

Cette section présente les renseignements propres à l'option Sans frais Platine de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 250 000 \$, vous pourriez être admissible au barème de frais Platine, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit. Mis à part le RFG, cette option de frais ne comprend aucuns frais additionnels.

Ce que vous payez

Aucuns frais ne vous sont facturés.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
Série Idéal 75/75	250 000	2,27	1,70	16,7748	102 114

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec